Le réseau de transport d'électricité

Commission d'Accès au Marché

13/05/2022

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Un système électrique en mutation

Le paysage du secteur est soumis à de fortes évolutions

- Transition énergétique à accélérer et décarbonation (Fitfor55, FE 2050, travaux sur la SFEC)
- Développement de nouvelles technologies (VE, batteries, stockage) et de nouveaux usages
- Disponibilité du nucléaire
- Crise du COVID
- Guerre menée par la Russie en Ukraine

Des tensions récurrentes sur les prix et la sécurité d'approvisionnement

De plus en plus d'acteurs et donc une gestion de l'équilibrage et des marchés de plus en plus complexe

Dans ce contexte mouvant, RTE a élaboré un programme de travail 2022-2025 pour fixer les objectifs majeurs de la période tout en conservant de la manœuvrabilité afin de faire face aux incertitudes

1 Constats

Des règles de marché nombreuses et denses



- Une **construction au fil des années**, brique par brique, depuis 2000.
- Des mécanismes concertés avec les acteurs et **intégrant de plus en plus de spécificités** au gré des cycles de concertation : règlementaire, insertion de nouvelles technologies, demandes des acteurs…
- Des **cycles d'évolution de plus en plus rapides mobilisant de nombreuses ressources** chez les acteurs et RTE : concertation/analyse, rédaction, consultation, saisine, délibération, implémentation…
- Une attente principale des acteurs sur l'**amélioration de la lisibilité des règles** (*enquête satisfaction client RTE de 2020*).

Le fonctionnement actuel de concertation en flux tendu participe à la complexité croissante des règles. Un ajustement des cycles de concertation et un effort d'harmonisation sont nécessaires pour rendre les règles plus accessibles.

Du retard pris sur les jalons identifiés dans le livre vert

- RTE est en retard sur plusieurs projets relatifs à l'application de la réglementation européenne : **les échéances du livre vert de 2016 n'ont pas été respectées.**
- Les **projets liés à la mise en œuvre des codes européens** relatifs à l'équilibrage ou à la gestion de la congestion et de l'allocation de capacité se sont révélés plus complexes que prévus.
- Les évolutions des outils et processus de RTE doivent suivre une cadence accrue pour être au rendez-vous de la construction du marché européen de l'électricité.

Quelques exemples :

- Difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion à la plateforme TERRE : période d'exploitation sous contrôle plus longue que prévue (durée initialement fixée à 6 mois)
- Flexibilisation des référentiels pour plus d'agrégation décalée à plusieurs reprises face aux complexités rencontrées (EDR mixtes…)

RTE souhaite limiter les retards et augmenter la visibilité pour les acteurs en sécurisant les développements qui auront le plus de valeur pour le système électrique.

2 Orientations « Marchés » RTE 2022-2025

Des orientations « Marchés » partant des constats précédents

Des orientations qui visent à répondre aux 3 objectifs ci-dessous :

1.

Etre au rendez-vous des échéances clés au niveau national et européen

2.

Préparer l'avenir en concertation avec les acteurs

3.

Mettre en œuvre une démarche d'harmonisation des règles de marché

Être au rendez-vous des échéances clés

Sécuriser les réalisations sur les projets majeurs de l'équilibrage et en profiter pour **rénover progressivement les composants centraux du SI RTE**.

Mettre en place **des outils plus flexibles** et plus performants à même de s'adapter aux nouveaux usages en **réduisant les délais de mise en œuvre**.

Etablir un nouvel **écosystème plus stable** réduisant les risques de mode dégradé (perte de guichets…) et les gestes opérationnels.

Assurer une plus grande fiabilité de nos engagements via des actions de sécurisation.

Préparer l'avenir en concertation avec les acteurs



Partir de la cible long-terme donnée par les futurs énergétiques 2050 et la future SNBC/PPE, avec une **intégration massive des flexibilités dans le système électrique**, pour définir un chemin avec les bonnes priorités aux bonnes échéances.



Mettre en place plus de **coordination entre RTE et les GRD** pour une intégration efficace et un accès mutualisé aux flexibilités.



Réussir l'intégration en profondeur de l'équilibrage européen avec moins d'activations en amont de la **fenêtre opérationnelle** et un recours majoritaire aux **produits standards**.

Une volonté d'intégration européenne réaffirmée tout en développant les flexibilités à la maille locale.

Harmoniser les règles de marché

haRMonie



Renforcer l'accessibilité des règles de marché en les recentrant autour de la perspective des acteurs de marché.



Formaliser un nouveau document unique groupant les règles afin d'en faciliter la prise en main.

Le rythme de concertation et d'évolution des règles va être adapté afin de rendre possible cette démarche, en concertation avec les acteurs.

Présentation des orientations RTE « Marchés » 2022-2025

- **Aujourd'hui en CAM et lors des prochaines CAM**: Présentation et suivi des orientations proposées par RTE
- **Dans la foulée dans les GT existants** : présentation et suivi détaillé des orientations
- **En parallèle et en continu** : concertation avec la CRE sur ces orientations

Sur la contractualisation des réserves

Stabilisation des AOJ et refonte de la contractualisation de mFRR/RR (hausse/baisse, standardisation…)

Réalisations 2021-2022

- Lancement de l'AOJ RR-RC pour 1/3 du volume contractualisé en juin 2021
- Lancement de l'AOJ aFRR en novembre 2021

Engagements 2022-2025

- Relance de l'AOJ aFRR selon des modalités à définir
- Accélération de la refonte des modalités de contractualisation de la RR-RC afin d'en faire un produit standard de capacité de mFRR et RR :
  - Contractualisation d'une réserve hausse / baisse
  - Fin de l'engagement spécifique à la journée avec 2 activations max par jour

Sujets temporisés

- Abandon d'un AO spécifique RR baisse selon des modalités identiques à l'AO RR-RC
- Lancement éventuel d'un produit fréquence suite à la mise en œuvre de l'ISP 15 et à l'analyse de ses effets sur les écarts de fréquence

Sur les plateformes européennes d'équilibrage

Réussir notre arrimage aux plateformes européennes

Réalisations 2021-2022

- Passage en 24/7 sur TERRE

Engagements 2022-2025

- Plateforme TERRE : Favoriser l'activation des produits standard TERRE en diminuant
  - les activations en amont de la fenêtre opérationnelle
  - le filtrage des offres standard
- Plateforme PICASSO : activation de l'aFRR au Merit Order mi 2023 et connexion à la plateforme dès que possible (discussion sur la dérogation en cours avec la CRE)
- Plateforme MARI : Préparation à la mise en service

Sujets temporisés

- Connexion à MARI en 2025 (discussion sur la dérogation en cours avec la CRE)

Sur l’équilibrage national

Modernisation de l’équilibrage spécifique pour une augmentation de la cadence des guichets & une meilleure intégration des entités de petites tailles

Réalisations 2021-2022

- Publication des marges
- Ouverture du portail pour la déclaration des EDA/EDR & renforcement du rôle des GRD dans les processus de déclaration

Engagements 2022-2025

- Seuil de participation au MA abaissé à 1 MW (au lieu de 10 MW hors cadre dérogatoire des petites EDA)
- Redéclaration des offres implicites (contraintes techniques et conditions d'utilisation des offres) sur chaque guichet en infrajournalier
- Possibilité d'avoir des EDA multi EDP pour plus de possibilités d'agrégation sur le MA

Sujets temporisés

- Passage à 96 guichets de programmation en 2026
- Questionnement sur l’opportunité d’un passage à 48 guichets

Sur le dispositif de responsable d'équilibre

Accélération des processus et réduction du pas incitatif pour un dispositif RE plus performant

Réalisations 2021-2022

- Nouveau calcul du PMP selon la méthodologie ISH
- Publication des écarts des RE en S+1
- Sécurisation financière du dispositif de manière temporaire & concertation MA-RE v10.1

Engagements 2022-2025

- Passage à un pas de règlement des écarts 15 min début 2025
- Mise en œuvre début 2025 du modèle cible de reconstitution des flux pour un dénouement financier plus rapide
- Pilotage ex-ante du compte ajustement écarts début 2023
- Correction des périmètres d'équilibre en cas d'activation de flexibilités distribuées pour mars 2023

Sur les flexibilités

Continuer d'insérer les flexibilités tout en privilégiant les usages les plus utiles pour le système de demain

Réalisations 2021-2022

- Mise en œuvre des étapes 1 et 2 du stockage sur le MA (possibilité pour les batteries de valoriser l'injection et le soutirage sur le mécanisme d'ajustement)

Engagements 2022-2025

- Encourager la participation des EnR sur le MA
- Expérimentation des EDR mixtes pour les SSY d'ici fin 2022 pour le RPT et T1 2023 pour le RPD et REX sur leur utilisation
- Evolution des critères de certification pour renforcer la participation du stockage, diffus… aux SSY
- Lancement des AO expérimentaux flexibilités pour la gestion des contraintes nécessitant un investissement réseau (zone Perquié en juin 2022)
- Industrialisation de la traçabilité / indemnisation des écrêtements ENR

Sujets temporisés

- Gestion des périmètres de sites à la fréquence hebdomadaire
- Décalage des développements pour permettre l'agrégation du stockage avec d'autres types de capacités dans le MA (étape 3)
- Activation automatique de flexibilités tierces pour la gestion des contraintes résiduelles ENR repoussée à 2025

Sur les effacements

Poursuivre le développement des effacements et orienter vers les dispositifs pertinents

Réalisations 2021-2022

- Refonte de l'AO Effacement 2022 & concertation sur la pluriannualité de l'AOE 2023
- Révision de l'agrément technique pour les effacements
- Mise en place d'une expérimentation sous-mesure NEBEF
- Calcul et publication des indicateurs de fiabilité à l'activation

Engagements 2022-2025

- Refonte de l'AOE post 2023 & intégration des EIF (sous réserve de son approbation par la DGEC et la CE)
- Mise en place avec Enedis de la méthode des panels pour le contrôle du réalisé des effacements diffus

Sujets temporisés

- Limitation des évolutions des méthodes de contrôle du réalisé
- Requestionnement sur certaines fonctionnalités inscrites dans les règles présentant une complexité >> gain

Sur les interconnexions

Maximiser les capacités aux frontières et limiter le coût pour le consommateur français

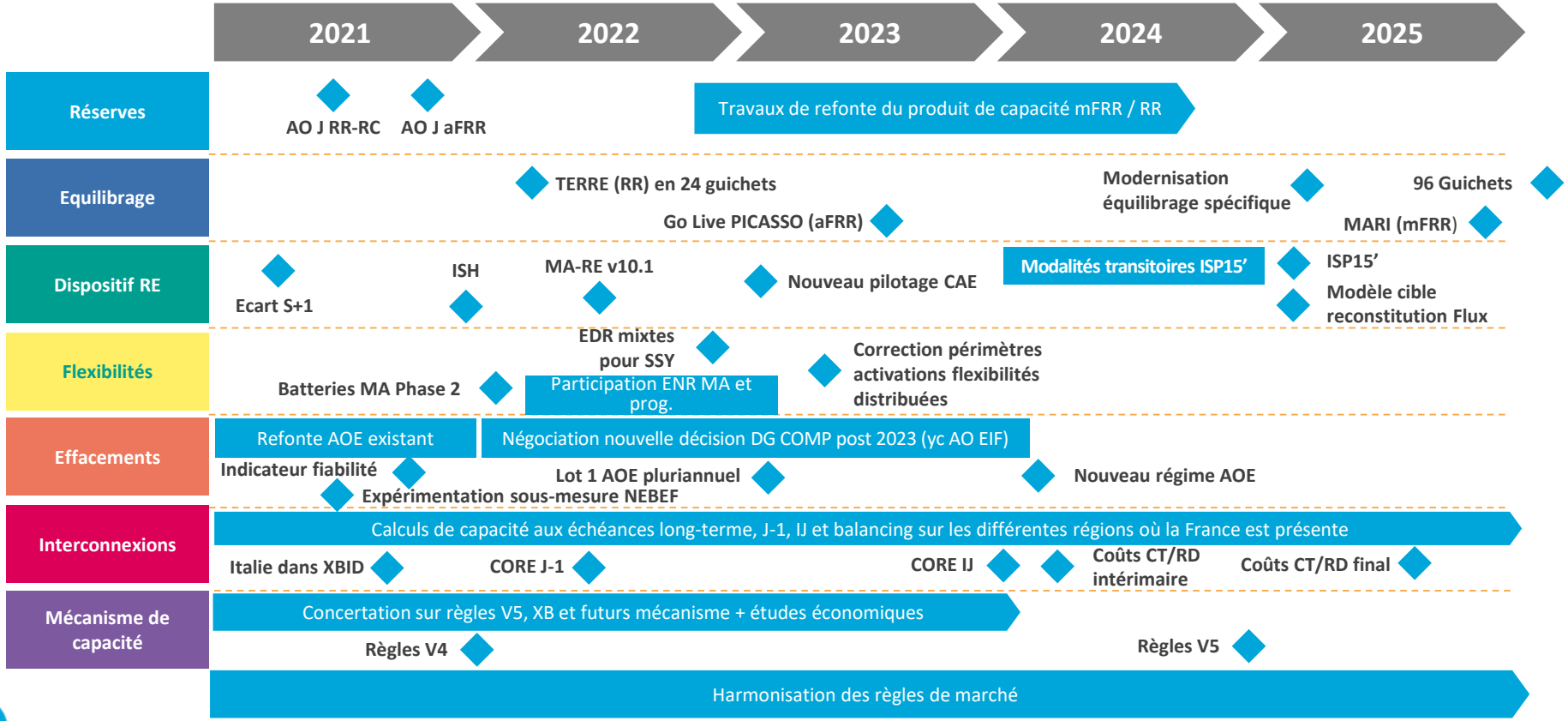
Réalisations 2021-2022

- Déploiement de l'optimiseur de parades topologiques de RTE dans le calcul de capacité CORE J-1
- Intégration de l'Italie dans XBID en IJ

Engagements 2022-2025

- Calcul de capacité J-1 et IJ sur la région CORE
- Produits 15 mins aux frontières sur les couplages J-1 et IJ en 2025
- Mise en place progressive des calculs de capacité aux échéances équilibrage
- Déploiement des méthodologies de countertrading & redispatching tout en défendant notre modèle français de flexibilités réseau basé sur les parades non-coûteuses

Programme de travail marchés 2021-2025



Focus sur le projet ISP 15

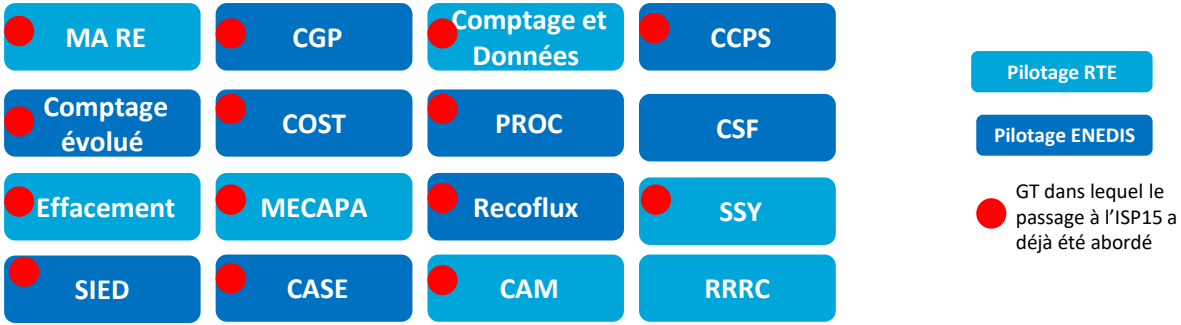
Organisation des travaux de concertation

Une concertation menée conjointement par RTE et Enedis

Instruction des différents sujets au sein des GT existants sur la période 2019-2022

Organisation de GT Adhoc ISP15 pour partager de façon transverse l'avancement

GT concernés

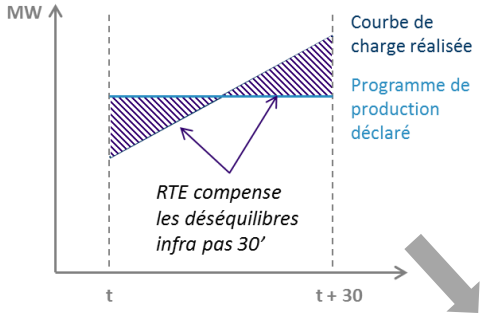


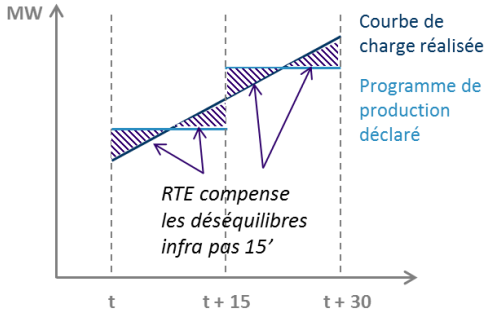
Valeur apportée au système électrique

- **Renforcement de l'incitation des RE à un équilibre plus fin,** contribution à l'intégration de produits 15' sur les marchés et **report du marché d'ajustement vers le marché infra-journalier**

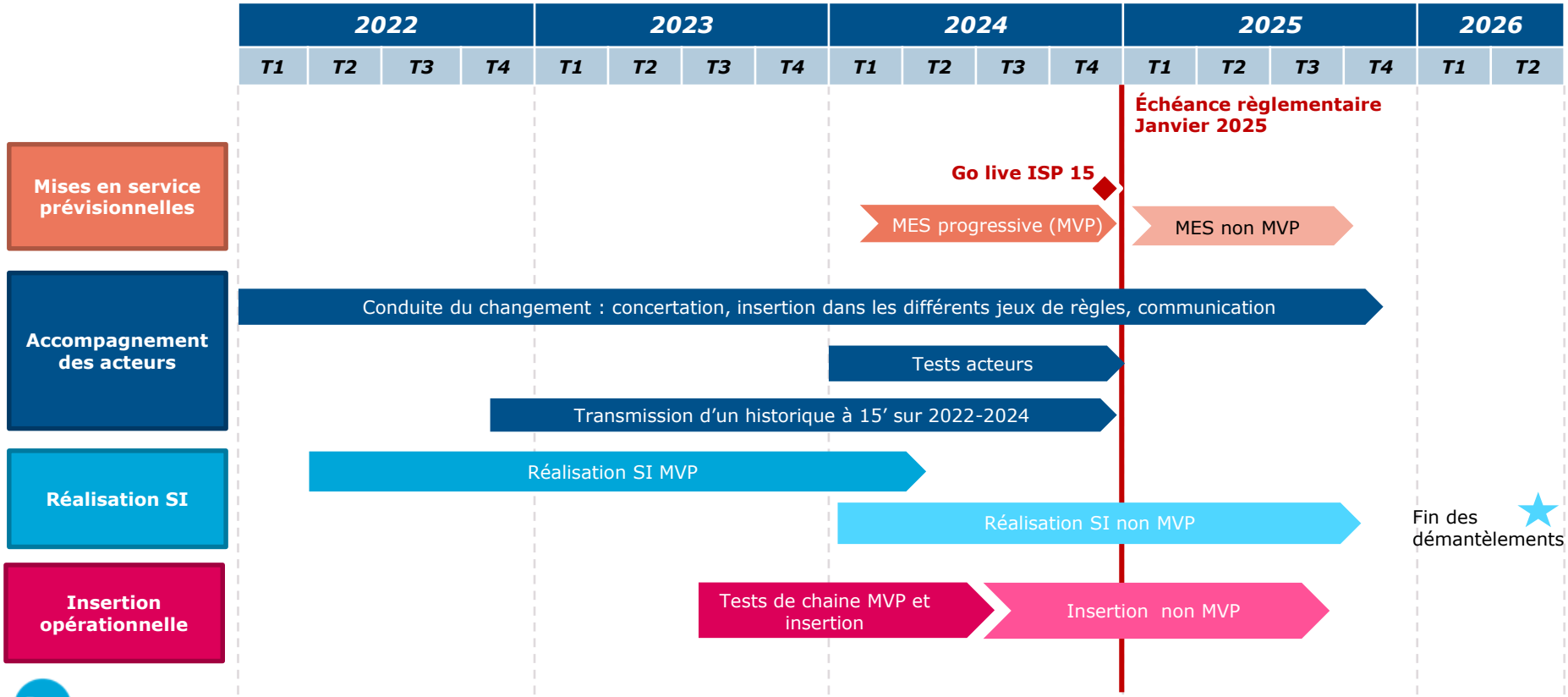
- Contribution à une **meilleure qualité de la fréquence**, considéré par l'ENTSO-E comme une solution pour traiter le problème des écarts de fréquence déterministes à la racine

- **Gestion de l'obsolescence** : mise en conformité du SI





Macro-planning



*MVP : Minimum Viable Product

Des conséquences sur un spectre large de domaines

Concertation et mise à jour des règles de marché

Adaptation du SI RTE
33 applications / ~230 flux

Deux refontes d'outils

Entrants du calcul d'écart RE

- Comptage sur le RPT* *7 applications*
- Reconstitution des volumes alloués sur le RPD* *1 application*
- Bourses et interconnexions *3 applications*
- Echange de blocs d'effacements (NEBEF) *2 applications*
- Echange de blocs entre RE (PEB) *1 application*
- Mécanisme d'Ajustement et Services Système *4 applications*

Dispositif RE

Volume alloué + Position + Correction du déséquilibre → Ecart RE *1 application*

Dispositifs alignés sur l'ISP**

- Programmation *1 application*
- Capacités des réserves rapide et complémentaire *2 applications*
- Contrôle et valorisation des services système *3 applications*
- Mécanisme de capacité *1 application*

Publication des données marchés et des données de comptage *7 applications*

*RPT : Réseau Public de Transport/RPD : Réseau Public de Distribution
**ISP (Imbalance Settling Period) : pas de règlement des écarts

3 Harmonisation des règles de marché



Co-construire le projet HaRMonie avec les acteurs de marché

haRMonie

RTE a **initié une réflexion** concernant **l'harmonisation des règles de marché**

Les entrants des acteurs de marché sont **nécessaires pour affiner le programme de travail**

2021 → **2022**



Définition des grandes lignes initiales



Séminaire externe HaRMonie

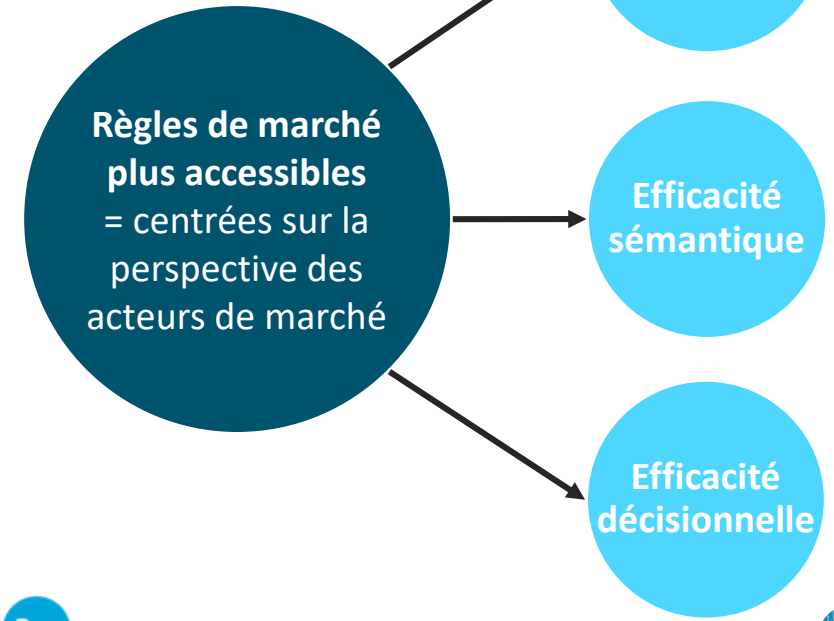
Rassemblera acteurs de marché et CRE (observateur)



Appels à contribution via concerte.fr

Recueillir un maximum d'avis et propositions

Trois axes possibles pour améliorer l'accessibilité des règles



Un acteur de marché pourra aisément distinguer s'il relève d'un **cas général ou spécifique pour un mécanisme donné.**

Comment mieux cartographier chaque mécanisme ?

Un acteur de marché **cernera sans ambiguïté le sens et le périmètre des dispositions** qui le concernent.

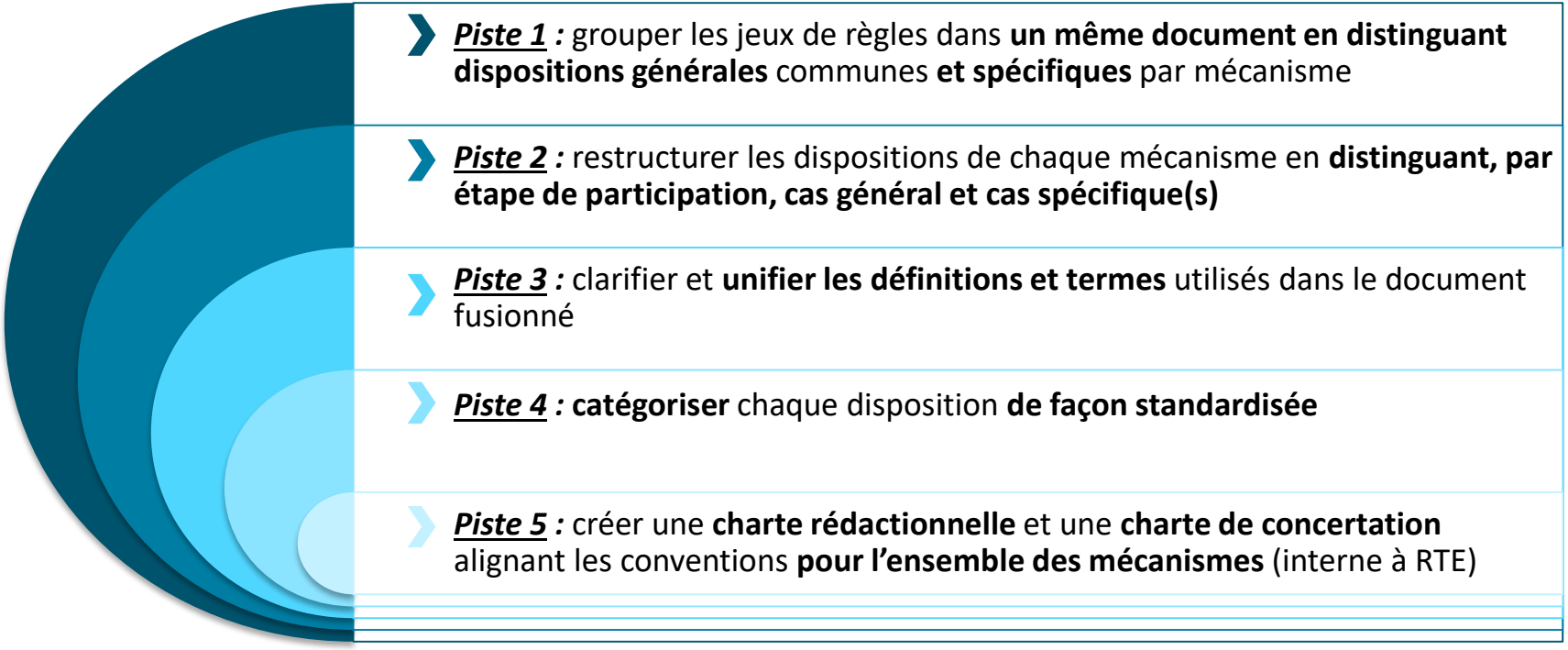
Quel vocable pour assurer la compréhension de tous les acteurs ?

Un acteur de marché repèrera facilement les dispositions précises et les **choix d'actions** qui lui sont **pertinents.**

Comment améliorer l'ergonomie des règles pour chaque type d'acteur ?

5 pistes pré-identifiées pour la démarche d'harmonisation

Harmoniser les jeux de règles afin d'en maximiser l'accessibilité



- ***Piste 1*** **:** grouper les jeux de règles dans **un même document en distinguant dispositions générales** communes **et spécifiques** par mécanisme
- ***Piste 2*** **:** restructurer les dispositions de chaque mécanisme en **distinguant, par étape de participation, cas général et cas spécifique(s)**
- ***Piste 3*** **:** clarifier et **unifier les définitions et termes** utilisés dans le document fusionné
- ***Piste 4*** **: catégoriser** chaque disposition **de façon standardisée**
- ***Piste 5*** **:** créer une **charte rédactionnelle** et une **charte de concertation** alignant les conventions **pour l'ensemble des mécanismes** (interne à RTE)

Périmètre et cible d'harmonisation des règles de marché

MA



232 p.

RE



286 p.

ARENH



48 p.

SSY



246 p.

RR-RC



102 p.

I/E



56 p.

NEBEF



174 p.

MECAPA



272 p.

(!) Précision :

Cette démarche d'harmonisation ne vise pas à modifier le fond des mécanismes.

2023-2024

Résultat ciblé
Jeu de règles unifié, restructuré, et plus lisible

Cible prioritaire

- Nouveau document unique
- Structure, langage, et concepts unifiés et clairs
- Dispositions réorganisées par type d'acteur et par étape de participation
- Assurer et publier une traçabilité historique des versions du document

Structure cible du document unifié

Socle commun pour 2022

Socle commun des Règles de Marché unifiées

- Introduction (incluant une frise ou un schéma global)
- Définitions
- Disposition générales juridiques
- Disposition générales transverses (échéances de transmission de données, notifications, règles d'arrondi, guichets, etc.)

Un chapitre par mécanisme

MA | RE | ARENH | SSY | RR-RC | I/E | NEBEF | MECAPA

Séquençage identique pour chaque chapitre

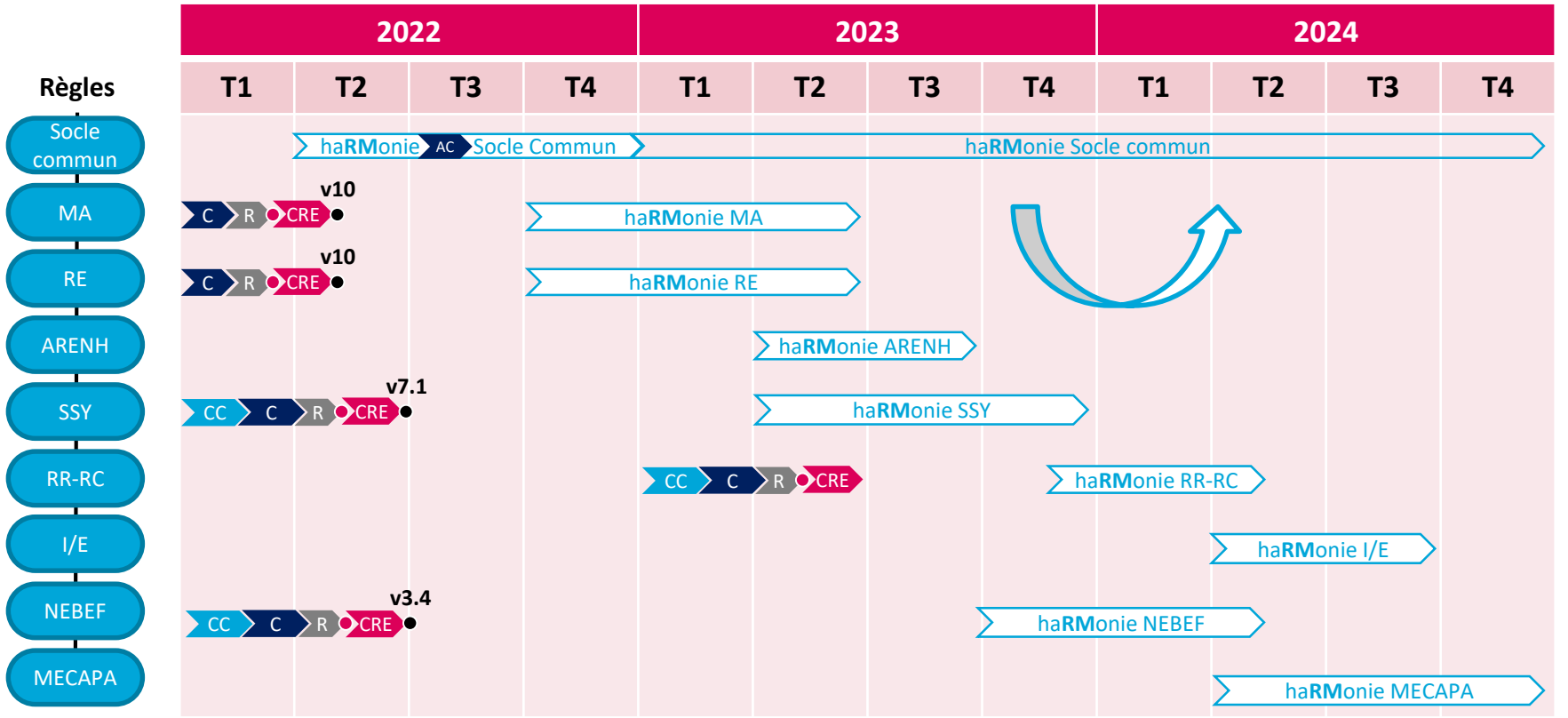
Séquençage par étapes de participation

Contractualisation → Sécurisation financière → Certification / qualification → Gestion de périmètre → Offre capacité Programmation → Activation → Contrôle du réalisé → Facturation Publication

Publication

Publication globale avec historique des versions antérieures

Synchronisation haRMonie et calendriers de concertation 2022-2024





Prochaines étapes du projet haRMonie – S2 2022

- **Prochaine étape :** séminaire externe avec des acteurs de marché et la CRE :
  - Volonté d'avoir une bonne représentativité des acteurs : multi-mécanismes avec des typologies (producteur, agrégateur, trader, GRD, etc.) et des volumes d'activité différents
  - Échéance : septembre 2022
  - Durée : 1 journée

- **Appels à contribution sur concerte.fr** pour recueillir l'ensemble des avis et suggestions

- **Insertion « en cascade »** en alignement avec les différentes concertations des mécanismes. En termes de gouvernance, la démarche s'inscrit dans les GT existants.

Le réseau de transport d'électricité

Merci!

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)